



LE 6 MARS 2023

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 6 mars 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint
Mme Maria Camila Claro Zambrano, greffière adjointe

Absence motivée : M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

10615-060323 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

3A Rapport des permis février 2023

3B Rapport budgétaire février 2023

3C Listes des dépenses autorisées et listes des paiements

1. Journal des chèques 2300298 – 2300354	93 087,46 \$
2. Journal des chèques 2300355 – 2300375	59 749,52 \$
3. Journal des chèques 2300376 – 2300378	832 712,40 \$
4. Journal des chèques 2300379 – 2300450	156 615,07 \$
5. Journal des chèques 2300451 – 2300463	31 802,96 \$
6. Journal des chèques 2300464 – 2300475	98 516,08 \$
7. Journal des chèques 2300476 – 2300488	207 211,58 \$
8. Journal des chèques 2300489 – 2300500	27 926,47 \$

9. Journal des chèques 2300501 – 2300575

440 502,77 \$

Les listes des chèques comprennent également les déboursés liés aux contrats accordés et payés par les personnes autorisées en vertu du Règlement no 1181 portant sur la délégation à certains fonctionnaires de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la municipalité. En conséquence, lesdites listes constituent le rapport transmis par ces fonctionnaires et employés conformément au cinquième alinéa de l'article 477.2 LCV, les contrats ayant été accordés en application de ce règlement et les paiements faits.

10616-060323 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2023**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

10617-060323 **PROJET DE PANNEAUX GÉNÉALOGIQUES (5 500 \$)**

CONSIDÉRANT le projet de panneaux généalogiques du Terrier de la Côte-de-Beaupré sur le territoire de la Ville de Beaupré;

CONSIDÉRANT que ce projet vise la pose de huit (8) panneaux généalogiques le long de l'avenue Royale dénotant le Terrier des débuts de la colonisation en Nouvelle-France;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Centre de Généalogie, des archives et des Biens Culturels afin d'obtenir le soutien de la Ville de Beaupré pour le développement et la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du Conseil pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que la Ville de Beaupré s'engage à défrayer une partie des coûts allant jusqu'à 5 500 \$ pour la réalisation de ce projet et s'engage également à se charger de coordonner la pose des pieux et panneaux sur son territoire.

10618-060323 **ADOPTION NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter la nouvelle politique de développement économique.

10619-060323 **MODIFICATION ENTENTE DE CONTRIBUTION NON REMBOURSABLE M-30 POUR PROLONGATION DE DÉLAI AU 31 MARS 2024**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud, le directeur général, M. Roch Lemieux et/ou la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer la modification au protocole d'entente relatif à l'aide financière du Programme de développement économique du Québec / le Fonds canadien de

revitalisation des communautés pour la construction d'une nouvelle scène extérieure à Place des Générations.

10620-060323 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ - DEMANDE DE GRATUITÉ – PRÊT DE SALLE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de prêter la grande salle du centre communautaire le 19 avril 2023 à Ressources familiales Côte-de-Beaupré pour la tenue d'une activité qui soulignera l'engagement communautaire des bénévoles de l'organisme.

10621-060323 **APPUI À LA VILLE DE MATANE – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX**

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

D'APPUYER la Ville de Matane dans sa demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

D'AUTORISER la Ville de Matane à transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à MM Gérard Beaudet, professeur titulaire à l'Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au devoir.

10622-060323 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION BÉNÉVOLE CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de verser la somme de 3 500 \$ à l'Association bénévole Côte-de-Beaupré à titre d'aide financière pour l'année 2023.

10623-060323 **PROJET DE MODIFICATIONS EXTÉRIEURES – 293 À 303, RUE DU VAL-DES-NEIGES**

ATTENDU que le syndicat de la copropriété « Villa Val-des-Neiges » sise au 293 à 303, rue du Val-des-Neiges a déposé des nouveaux plans pour une demande de permis pour modifier l'apparence extérieure des unités de cette copropriété qui est comprise à l'intérieur du projet d'ensemble Val-des-Neiges;

ATTENDU que les travaux consistent, entre autres, à remplacer le revêtement extérieur par un nouvel agencement des couleurs, à fermer les galeries donnant sur la cour avant (orientation sud) en remplacement de la terrasse, à remplacer certaines portes de garage et en remplaçant les portes donnant sur la cour arrière, le tout plus amplement décrit sur les plans déposés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont demandé de modifier la couleur initialement proposée et tel que discuté lors de la réunion de ce comité tenue le 24 janvier dernier afin que l'agencement de couleur s'apparente à celui existant dans le projet d'ensemble;

ATTENDU que l'architecte propose le produit « Harrywood » couleur bouleau fumé de la compagnie « MAC metal-architectural »;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 6 du chapitre 3, toute modification extérieure à un bâtiment est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet, suivant les plans déposés, respecte l'objectif visant à préserver le développement actuel du Domaine Val-des-Neiges et respecte le critère visant à ce que les matériaux de finition extérieure s'harmonisent à ceux des bâtiments existants de par le type et la couleur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de modifications extérieures pour les unités de cette copropriété suivant les documents joints à la recommandation 23-06 du CCU du 21 février 2023.

10624-060323 **PROJET DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – 11092, AVENUE ROYALE**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble patrimonial sis au 11092, avenue Royale a dû reconstruire en urgence l'escalier menant au 2e étage suite à un accident impliquant un véhicule et qu'il a déposé des images pour une demande de permis afin de modifier l'escalier par rapport à l'escalier originel qui était préalablement fait de métal noir et de marches en bois peinturées en bleu ;

ATTENDU que les travaux consistent à remplacer l'escalier de métal par un escalier en bois dont les garde-corps seront peints en noir ou en blanc et les marches de bois en bleu suivant l'intégration avec le milieu bâti existant ;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3 et au chapitre 5, toute modification extérieure à un bâtiment est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés ;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que les travaux de modifications extérieures proposés pour l'escalier ne répondent pas aux objectifs ni aux critères applicables énoncés ;

ATTENDU que les principaux objectifs visent à conserver les caractéristiques associées aux types de bâti et préconisent des interventions qui assurent le respect des caractéristiques architecturales des bâtiments existants ou leur retour aux caractéristiques originales, en fonction de la nature, de l'âge et du style propre à chaque construction ;

ATTENDU que les modifications proposées doivent éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction, que toutes interventions doivent être effectuées de telle sorte que le traitement est fait au regard des techniques et matériaux de construction appropriés en fonction de la nature, de l'âge et du style du bâtiment, que l'ensemble des détails et des éléments architecturaux doit être conservé, notamment à l'égard de la toiture, des ouvertures, des galeries, des saillies, des lucarnes, des corniches et que de façon générale, les éléments originaux endommagés sont conservés et réparés plutôt que remplacés ou encore que les éléments manquants et caractéristiques disparus sont complétés ou rebâties en continuité des éléments encore présents;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les balustres installés à l'horizontale, le choix de planches d'une largeur excessive et la tête des poteaux donnant sous la main courante ne respectent pas le style de l'escalier originel, même s'il serait difficile de lui imiter et demandent des correctifs et une proposition qui pourra être convenable pour assurer une intégration avec le cadre bâti.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de refuser le projet de modifications extérieures pour le remplacement de l'escalier suivant les documents joints à la recommandation 23-07 du CCU du 21 février 2023.

10625-060323 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1289 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1192 SUR LE ZONAGE – TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement 1289 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour modifier la section 4 du chapitre 15 afin d'y introduire des dispositions applicables à tout nouvel usage sensible situé en bordure d'un site minier et pour modifier le chapitre 19 « Terminologie » afin d'ajouter des définitions en lien avec les activités minières.

10626-060323 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1290 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 1290 relatif à la démolition d'immeubles. Ce règlement abroge et remplace le Règlement régissant la démolition d'immeubles et portant le numéro 1122.

10627-060323 **MANDAT À MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de mandater la firme **MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS** afin de prendre toutes les procédures nécessaires pour l'exécution des travaux de finition extérieure et intérieure ainsi que la démolition de l'agrandissement pour la résidence sise au 11100 avenue Royale.

10628-060323 **TRANSMISSION DU PLAN D'INTERVENTION DE LA VILLE DE BEAUPRÉ AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la révision du plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'accepter la révision du 28 février 2023 du plan d'intervention préparé par WSP Canada inc. ;
- b) d'autoriser WSP Canada inc. à transmettre la révision du plan du 28 février 2023 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

10629-060323 **MANDAT À GÉNIO EXPERTS-CONSEILS – BOUL. BÉLANGER**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement de mandater la firme **GÉNIO EXPERTS-CONSEILS** pour l'élaboration des plans et devis des travaux de réaménagement du boulevard Bélanger, le tout suivant l'offre de services professionnels datée du 6 octobre 2022 au montant maximum de 51 000 \$ plus les taxes.

10630-060323 **PROTOCOLE D'ENTENTE AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud, le directeur général, M. Roch Lemieux et/ou la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer le protocole d'entente relatif à l'aide financière du programme d'infrastructure municipalité amie des aînés pour l'installation d'un ascenseur au centre communautaire.

10631-060323 **COUPE DU MONDE UCI DE VÉLO DE MONTAGNE 2023**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 20 000 \$ à la Corporation d'événements d'été de Québec à titre d'aide financière pour la tenue de la coupe du monde UCI de vélo de montagne au Mont Ste-Anne du 6 au 8 octobre 2023.

10632-060323 **EMBAUCHE MME SARAH SANCHEZ – PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL CMB**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement d'embaucher Mme Sarah Sanchez à titre de préposé à l'accueil à temps partiel.

10633-060323 **EMBAUCHE COORDONNATRICES – CAMP D'ÉTÉ 2023**

Il est proposé par Monsieur Michel Auger et résolu unanimement de procéder à l'embauche des coordonnatrices du camp d'été 2023 selon les conditions en vigueur à la politique salariale :

Nom	Poste	Échelon
Mme Daphnée Fortin	Coordonnatrice du camp d'été	2 ^e
Mme Lisa-Marie Michel	Coord. adjointe à l'animation	1 ^{re}
Mme Koraly Saillant	Coord. adjointe à l'accompagnement	1 ^{re}

10634-060323 **OUVERTURE DE POSTE – PRÉPOSÉ(E) À L'ACCUEIL CMB**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de procéder à l'affichage d'un poste de préposé(e) à l'accueil du Centre Multifonctionnel de Beupré à temps plein de soir.

10635-060323 **ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE 2023 POUR DIFFÉRENTS POSTES NON SYNDIQUÉS**

ATTENDU l'augmentation de 1,00 \$ du salaire minimum de 14,25 \$ à 15,25 \$ qui aura lieu le 1^{er} mai 2023;

ATTENDU que l'augmentation sera de 1,00 \$ de l'heure afin de tenir compte du salaire offert par les autres municipalités et la rareté de la main-d'œuvre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter la nouvelle politique salariale suivante :

POSTES	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e + année
Coord. Camp de jour	20,60 \$	20,85 \$	21,10 \$	21,35 \$	21,60 \$	21,85 \$
Coord.-adj. Camp de jour	19,60 \$	19,85 \$	20,10 \$	20,35 \$	20,60 \$	20,85 \$
Camp d'été : moniteurs	16,35 \$	16,60 \$	16,85 \$	17,10 \$	17,35 \$	17,60 \$
Moniteur- accompagnateur personnes handicapées	17,85 \$	18,10 \$	18,35 \$	18,60 \$	18,85 \$	19,10 \$
Préposé à l'écocentre	17,35 \$	17,60 \$	17,85 \$	18,10 \$	18,35 \$	18,60 \$
Préposés à l'entretien des espaces verts	17,35 \$	17,60 \$	17,85 \$	18,10 \$	18,35 \$	18,60 \$
Surveillants gymnase et préposés accueil au ski de fond	17,35 \$	17,60 \$	17,85 \$	18,10 \$	18,35 \$	18,60 \$

10636-060323 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1288**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption le Règlement 1288 modifiant le Règlement 1190 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme pour :

- Modifier le tableau 4 de l'article 101 afin d'ajouter une nouvelle tarification sur les établissements de résidence principale comme établissement d'hébergement touristique et sur les résidences de tourisme.

10637-060323 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1289**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption le Règlement 1289 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour :

- Modifier la section 4 du chapitre 15 afin d'y introduire des dispositions applicables à tout nouvel usage sensible situé en bordure d'un site minier;
- Modifier le chapitre 19 « Terminologie » afin d'ajouter des définitions en lien avec les activités minières.

10638-060323 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1290**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption le Règlement numéro 1290 relatif à la démolition d'immeubles. Ce règlement abroge et remplace le Règlement régissant la démolition d'immeubles et portant le numéro 1122.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes sont présentes et différentes questions ont été posées :

- Décorum lors des séances du conseil municipal;
- Circulation des motoneiges;
- Activité minière;
- Location à court terme (Airbnb).

10639-060323 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 57.

Pierre Renaud
Maire

Maria Camila Claro Zambrano
Greffière adjointe